

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



SÉMINAIRE STRATÉGIQUE

du comité syndical Wangenbourg 11 octobre 2022

2022 aura été la septième année d'exercice de l'ATIP depuis sa création, avec des instances renouvelées pour un second mandat.

L'ATIP traverse un moment charnière dans son parcours, touchée par des changements de contexte significatifs : la création de la CeA, la mise en œuvre du ZAN et des objectifs de la loi Climat et Résilience, l'augmentation de l'activité ADS, etc.

Ces évolutions ont amené le Bureau de l'ATIP à proposer au Comité syndical la tenue d'un séminaire stratégique pour prendre du recul ensemble, faire le point sur années passées, et réfléchir aux orientations stratégiques de l'ATIP pour l'avenir. Le séminaire s'est tenu le 11 octobre 2022 à Wangenbourg, avec 26 élus et 15 cadres de l'ATIP, et la présence de Frédéric BIERRY, Président de la CeA.

Après une plénière consacrée à la présentation du chemin parcouru par l'ATIP, et aux réponses au questionnaire envoyé préalablement aux membres de l'ATIP sur leurs attentes, les réflexions ont été menées autour de 4 grands axes de travail :

- Les attentes des membres : qualité de service et proximité, vers de nouveaux services opérationnels ?
- L'élargissement du périmètre d'intervention à l'Alsace, quelle stratégie ?
- Les liens de l'ATIP avec le réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace, et l'articulation entre les organismes
- Les impacts de la loi Climat et Résilience sur l'urbanisme et l'aménagement pour les collectivités

Ces travaux contribuent à la définition des orientations stratégiques de l'ATIP pour le mandat à venir, après adoption par le Comité syndical au début de l'année 2023.

EDITO

Après les années 2020 et 2021 marquées par la pandémie, nous aurions souhaité revenir en 2022 à une situation plus rassurante. Mais d'autres temps de crises et d'incertitudes sont arrivés, liés à la guerre en Ukraine, au changement climatique et ses multiples effets dévastateurs... L'augmentation des coûts de l'énergie met en difficulté les collectivités et impose de revoir les priorités dans l'action publique et de s'organiser « autrement ».

Que signifie aujourd'hui faire « autrement », en gardant un potentiel d'action et, pour les collectivités et leurs élus, une capacité à exercer leurs responsabilités et compétences à l'égard du citoyen dans de bonnes conditions, consolidant ainsi l'attachement au socle démocratique ?

Lorsque la ressource est rare, il paraît plus pertinent et plus avantageux pour tous de renforcer la coopération et le partage de moyens pour décider et agir. L'ingénierie publique mutualisée incarne bien cela. Grâce à une gouvernance partagée entre élus de différentes collectivités, grâce à la mise en commun des moyens, et à la solidarité financière, elle permet à tous de bénéficier d'une grande qualité d'expertise et d'outil, pour apporter les réponses et les services attendus par nos concitoyens.

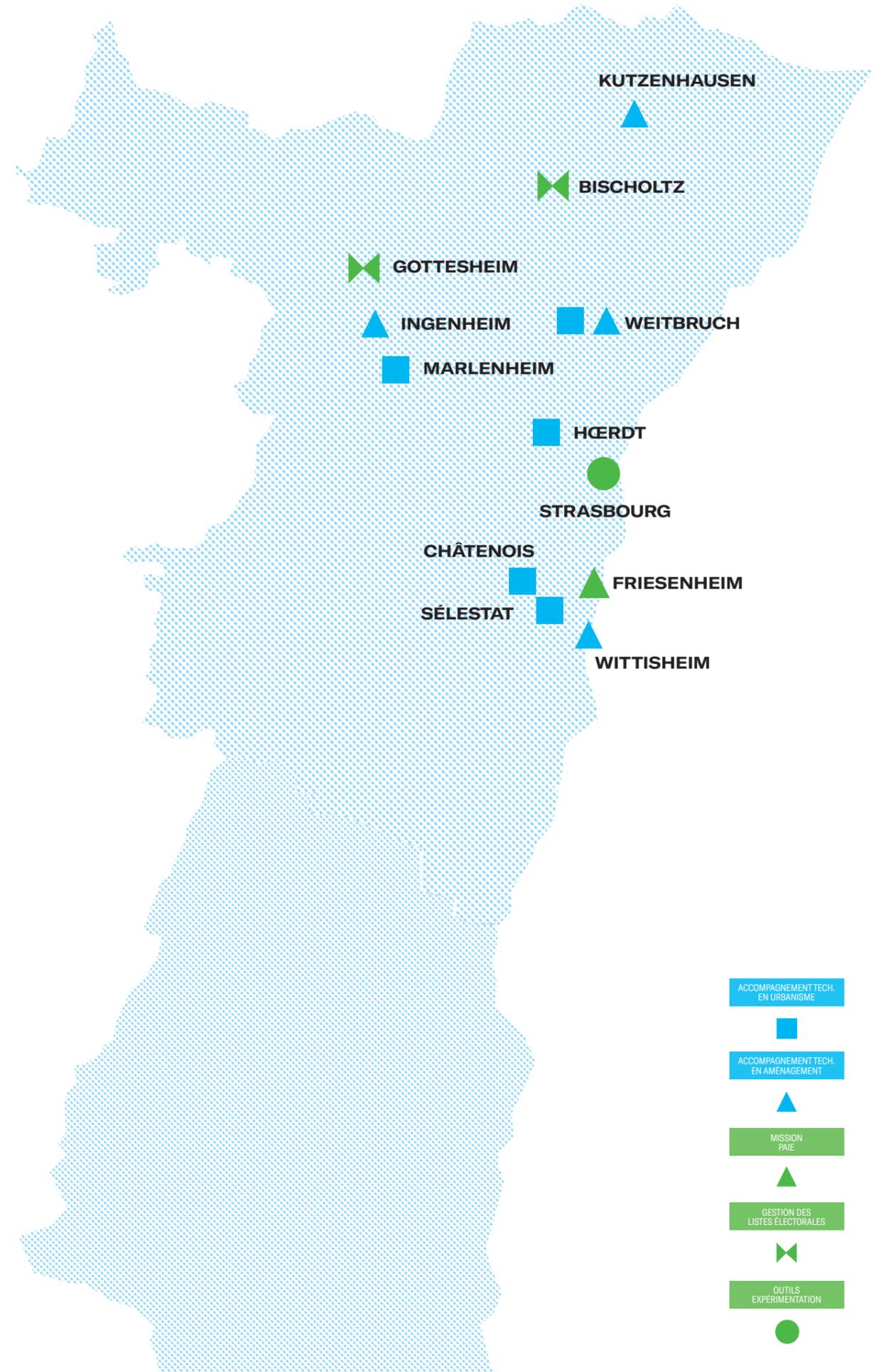
L'ATIP est au cœur de ce projet. Aujourd'hui, elle s'inscrit dans le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) dont l'objectif est d'accompagner les élus dans leurs politiques d'aménagement territorial en travaillant de manière concertée et continue sur leurs projets. Le travail en réseau est une clé pour entrer dans l'innovation et réussir la mise en œuvre de nouveaux modèles d'aménagement plus résilients et qualitatifs. Travailler ensemble est immanquablement source de plus-values pour les collectivités : un partage de connaissances territoriales, de veilles juridiques et techniques, d'outils et de savoir-faire, un partage d'intelligences, de méthodes et de cahiers des charges opérationnels, une continuité d'action et une bonne articulation dans l'accompagnement des collectivités aux différentes phases des projets, des prises de décisions en amont éclairées et anticipatrices, un partage de l'observation des évolutions du territoire, une meilleure capitalisation et valorisation des expériences.

En 2022, l'ATIP s'est attachée à retrouver un équilibre après avoir connu une très forte augmentation de l'activité ADS, concomitamment au passage à la dématérialisation de l'instruction. Elle a réalisé la reprise de la paie pour une soixantaine de collectivités venant du Centre de Gestion du Bas-Rhin. Elle a décrypté et expliqué la loi Climat et Résilience et ses enjeux en aménagement et développé un nouveau service d'information géographique pour la campagne de renouvellement des baux de chasse. Au 1^{er} janvier 2023 démarre la nouvelle mission Contrôle et Conformité en ADS. L'ATIP demeure toujours en mouvement pour répondre aux besoins et attentes de ses membres, et délivrer des services communs et utiles à tous.

Isabelle Dollinger, Présidente de l'ATIP

ZOOM PROJETS

2022



ACCOMPAGNEMENT TECH.
EN URBANISME



ACCOMPAGNEMENT TECH.
EN AMÉNAGEMENT



MISSION
PAIE



GESTION DES
LISTES ELECTORALES



OUTILS
EXPERIMENTATION



Accompagnement Technique de la CeA



CHIFFRES CLÉS EN 2022

- 38 opérations en cours
- 11 opérations achevées en 2022
- 15 opérations nouvellement engagées en 2022

Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)

L'ATIP intervient en partenariat avec les membres du réseau pour assister les collectivités dans la définition de leurs projets de développement en phase amont. Elle participe aux échanges au sein du RITA sur les enjeux d'attractivité du territoire Alsacien et contribue fortement aux actions partenariales engagées autour du ZAN : propositions d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du ZAN ; animation des Conseillers d'Alsace sur le ZAN et la loi Climat et résilience...

Accompagnement des services de la CeA

L'ATIP apporte un appui sur les démarches et plans élaborés par la CeA pour la mise en œuvre de ses politiques publiques (Plan arbre, Maison alsacienne du XXI^e siècle). Elle contribue à la réalisation de projets d'aménagement opérationnel et routier menés par la CeA (aire de covoiturage, itinéraires cyclables...). Elle partage ses connaissances au travers de veilles juridique et technique en urbanisme notamment, de formations ciblées des services et par la transmission de ses données.

Solidarité territoriale

L'ATIP développe ses partenariats avec les services de l'État, et autres organismes et gère des outils de partage de connaissances au service des collectivités (publication des documents d'urbanisme sur le WEB, consolidation de données environnementales, transmission de tableaux de bord des données ADS). Elle développe un lien étroit avec la DDT fiscalité et la DRFIP pour apporter plus de lisibilité sur les montants de la taxe d'aménagement.

ZOOM : Commune de Weitbruch – Requalification de l'ancien terrain de football en cœur de village

Offre d'ingénierie du RITA en soutien aux collectivités alsaciennes

La commune de Weitbruch a sollicité l'ATIP pour l'accompagner sur le projet d'urbanisation de l'ancien terrain de football en cœur de village (1,2 ha) pour en faire une centralité complémentaire au centre-bourg. L'ATIP a proposé la mobilisation et l'animation des acteurs du RITA et de partenaires extérieurs (CCI, CCMA) dans le cadre d'une demi-journée de brainstorming organisée sur place. Après une présentation du site et

de ses enjeux avec les élus et les services techniques, une déambulation urbaine a été suivie de deux ateliers animés par l'ATIP. Cette première étape de travail a permis d'apporter un éclairage nouveau sur les enjeux complexes d'aménagement du site, au croisement de compétences multiples entre programmation urbaine, accessibilité, intégration urbaine et paysagère et développement commercial.



SÉANCE D'ATELIER PARTENARIAL - CRÉDIT PHOTO - ©FLORIAN RISPAL

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Organisation et animation d'un brainstorming en mobilisant le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)
- Réalisation de la synthèse des travaux
- Coordination du réseau sur les suites à donner

ZOOM : Aire de covoiturage Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Châtenois

La réalisation d'une nouvelle aire de covoiturage répond à une demande croissante des habitants du secteur, l'aire existante est devenue insuffisante.

Le projet prévoit l'aménagement en bordure de la RD424 de 174 places de stationnement, réalisables en une ou deux tranches, en parallèle à la réalisation du contournement de Châtenois, sur un terrain déjà artificialisé. La réalisation du projet nécessite une évolution du PLU de Châtenois, à travers

une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. L'ATIP accompagne le bureau d'études des routes de la CeA pour mener à bien cette procédure :

- Réalisation du dossier de mise en compatibilité du PLU : rédaction de la notice de présentation, modification des pièces écrites et graphiques du règlement
- Participation aux réunions techniques



CRÉDIT : ATIP

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Accompagner le bureau d'étude du service routier de Sélestat de la CeA :
- pour la réalisation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Châtenois
- pour la réalisation d'une aire de covoiturage

Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ)

Projet de développement économique de l'EcoParc Basse-Zorn et requalification de la friche hospitalière de l'EPSAN à HOERDT

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Réalisation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Hoerdtd
- Animation de réunions stratégiques dans le cadre du comité de pilotage réunissant les élus de Hoerdtd et de la CCBZ pour le suivi du projet d'urbanisme

- Coordination avec les services de l'Etat pour la mise en œuvre de l'enquête publique, pour le permis d'aménager soumis à évaluation environnementale et la rédaction du document annexe à l'arrêté

Histoire du projet

Le futur EcoParc d'activités Basse-Zorn porté par l'opérateur Brownfields est un projet de reconversion et d'aménagement global qui s'établit sur la friche hospitalière de l'EPSAN et des terrains agricoles contigus au Nord. La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Hoerdtd a ouvert des espaces à l'urbanisation, permettant la mise en œuvre concrète du projet de territoire Basse-Zorn 2030, en associant développement économique, et

protection d'un patrimoine bâti et paysager remarquable... L'ATIP a été mobilisée pour mettre en œuvre la procédure d'urbanisme, proposer des outils de protection réglementaires adaptés aux enjeux patrimoniaux du site, et coordonner les acteurs du projet (Brownfields, Etat, CeA, EMS, etc.). Outre la déclaration de projet, l'ATIP a assuré l'instruction du permis d'aménager (PA) et le suivi de l'enquête publique unique en lien avec les services de la préfecture.

« Reconversion d'une friche hospitalière et développement économique »

Commune de Kutzenhausen

Accompagnement technique pour le réaménagement de voirie intégrant la nouvelle doctrine de gestion des eaux pluviales

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Études préalables
- Élaboration du budget prévisionnel
- Accompagnement au recrutement du maître d'œuvre

- Aide à la collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Suivi des études

Histoire du projet

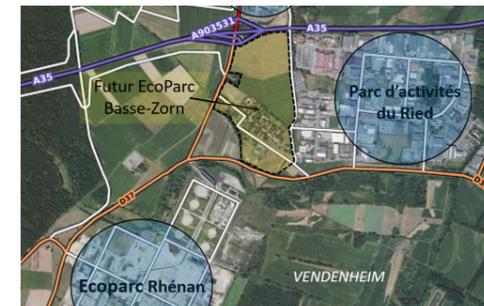
La commune de Kutzenhausen a sollicité l'ATIP pour l'accompagner dans le projet de réaménagement de plusieurs voiries à Oberkutzenhausen.

Après la réalisation du diagnostic et des études préalables, l'ATIP a proposé d'associer l'animateur de l'Agence de l'eau pour s'inscrire dans un objectif de limitation de l'imperméabilisation des sols, enjeu majeur pour l'aménagement de l'espace public aujourd'hui.

Cet apport expert au début de la démarche a permis de conforter cette orientation du projet pour laquelle l'équipe de maîtrise d'œuvre (G. Milochau, M2i) a été recrutée. Les solutions d'aménagement, prennent ainsi pleinement en compte la nouvelle doctrine de la gestion des eaux pluviales en Région Grand-Est.

Le projet est subventionné à hauteur de 25% par l'Agence de l'Eau.

« Limiter l'imperméabilisation et créer un espace public de qualité »



EXTRAIT DÉCLARATION DE PROJET RÉALISATION ATIP - CRÉDIT : ATIP

Le mot du Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

M. Denis RIEDINGER

« Au terme d'une procédure étalée sur plus de 3 années, force est de constater que l'accompagnement par une équipe de l'ATIP très complète, compétente et réactive a permis de gérer de façon exemplaire toutes les étapes administratives liées à une opération complexe, dont la réalisation va être essentielle au développement économique de la Basse-Zorn. »

Chiffres clés

- > Surface : 35 hectares sur Hoerdtd, dont 17 pour l'EPSAN
- > Emplois attendus : entre 800 et 1 000
- > 11 bâtiments protégés au titre du PLU, soit environ 9 000 m² de surface de plancher sur 24 000 m²
- > Une trentaine de lots, allant de 20 are à 7,6 hectares



DISPOSITIF DE PAVÉS DRAINANTS CRÉDIT PHOTO @GABRIEL MILOCHAU

Le mot du Maire

M. Pierrot SITTER

« Sur les conseils de l'ATIP et du maître d'œuvre, nous avons fait le choix d'une gestion intégrée des eaux pluviales : végétalisation, places de stationnement perméables et trottoirs en pavés drainants, tranchée d'infiltration sous le trottoir, et création de noues. Ces dispositifs ont pu être réalisés grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui s'est engagée à nous apporter une aide. »

Chiffres clés

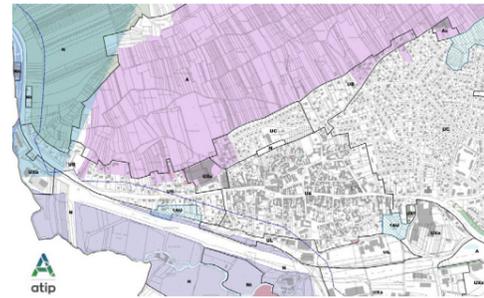
- > Nombre d'habitants : 913 (RGP 2019)
- > 3 rues à Oberkutzenhausen
- > 725 mètres linéaires de voirie à réaménager
- > Montant provisoire de l'opération : 481 500 € dont 25% subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Commune de Marlenheim

Modification n°3 du PLU

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Accompagnement technique en urbanisme pour la modification n°3 du PLU
- Définition de la procédure à mettre en œuvre et constitution du dossier d'examen au cas par cas
- Constitution du dossier d'enquête publique, organisation et suivi de l'enquête publique
- Appui à l'organisation et à la coordination des procédures
- Numérisation du PLU au format CNIG



CRÉDIT - ATIP

Histoire du projet

La commune de Marlenheim a souhaité début 2022 faire évoluer son PLU. Une réunion a ainsi été organisée avec l'ATIP pour faire le point sur les besoins de la commune et les procédures pouvant être mises en œuvre. L'objectif pour la commune étant d'approuver fin 2022 au plus tard, un planning prévisionnel a été établi en amont du lancement de la modification pour pouvoir respecter cet objectif tout en

prenant en compte les délais de procédure incompressibles. La modification n°3 du PLU de Marlenheim a aussi été l'occasion pour la commune de numériser son PLU au format CNIG permettant son versement dans le Géoportail de l'Urbanisme selon la nomenclature en vigueur.

« Respect des échéances et du planning de la procédure »

Commune de Ingenheim

Instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP)

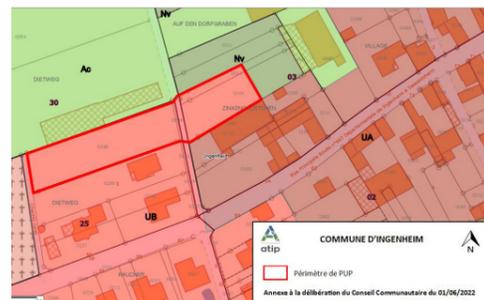
MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Étude technique, financière et juridique
- Instauration d'un périmètre de PUP et signature d'une première convention
- Coordination avec les différents acteurs du

projet (Communauté de Communes du Pays de la Zorn et SDEA)

MISSIONS DES PARTENAIRES

- Coopération avec le SDEA sur les aspects juridiques de la convention de PUP



PÉRIMÈTRE DE PUP - CRÉDIT: ATIP

Histoire du projet

À la suite d'un certificat d'urbanisme opérationnel défavorable pour motif de non desserte des terrains en assainissement, l'ATIP a accompagné la commune dans la recherche du meilleur dispositif de financement de ces équipements publics. L'instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) constituait la solution la plus adaptée à la situation.

L'ATIP a donc accompagné la commune dans la mise en œuvre d'un périmètre de PUP, concomitamment à la rédaction d'une première convention de PUP ainsi qu'aux procédures inhérentes. Ce travail a également permis de poursuivre la coopération entre l'ATIP et le SDEA pour l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des PUP.

« Choix du projet de financement des réseaux adapté à la situation rencontrée »

Le mot du Maire

M. Daniel Fischer

« Dans le cadre de la modification de notre PLU, nous avons fait appel aux services de l'ATIP pour accompagner la collectivité dans cette démarche. Force est de constater que ce choix a été judicieux. En effet, les élus et collaborateurs de la Ville ont été accompagnés tout au long de la procédure par les équipes de l'ATIP. Ces derniers ont piloté ce dossier avec sérieux et ont su répondre avec réactivité et efficacité aux interrogations des services municipaux mais également des administrés. »

Chiffres clés

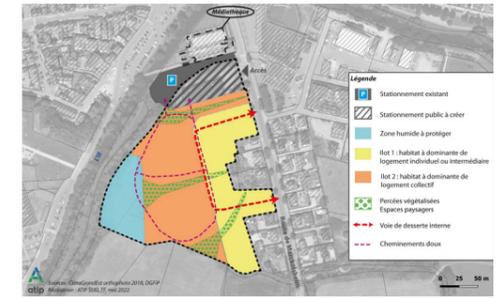
- > Superficie de la commune : 14,59 km²
- > Nombre d'habitants : 4 250 habitants (2019)

Ville de Sélestat

Accompagner la reconversion d'une friche industrielle

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Modification numéro 6 du PLU
- Élaboration d'une consultation du public commune (projet et modification PLU)
- Procédure d'évaluation environnementale unique
- Appui aux différentes démarches réglementaires
- Organisation et coordination des procédures



EXTRAIT DE LA PARTIE GRAPHIQUE DE L'OAP - CRÉDIT - ATIP

Histoire du projet

Le site « Celluloid » est une ancienne usine implantée aux portes de la ville, sur la route de Marckolsheim. La reconversion de la friche en un quartier à dominante d'habitat est portée par un aménageur privé, en collaboration avec la ville. Le quartier sera composé de 185 logements : maisons individuelles, logements intermédiaires et collectifs.

L'ATIP a pris en charge la modification du PLU en régie, afin de concrétiser le projet.

Les objectifs de reconversion possibles ont été intégrés en articulant la procédure de modification à la demande d'autorisation d'urbanisme du permis d'aménager. La consultation, la participation du public ainsi que la procédure d'évaluation environnementale ont porté à la fois sur le plan et sur le projet. L'ATIP a mis en œuvre la première procédure d'évaluation environnementale commune en Alsace.

« Une démarche simplifiée s'appuyant sur les évolutions du code de l'environnement »

Le mot du Directeur du pôle Aménagement cadre de vie

M. François HANOT

« Partenaire de la commune depuis plusieurs années sur les sujets de planification entre autres, l'ATIP nous a conseillé dans la mise en œuvre d'une procédure spécifique permettant l'articulation entre le projet et la planification. L'ATIP nous a apporté ses compétences sur l'ensemble de la procédure, son organisation et la coordination avec le projet d'aménagement pour nous permettre de répondre aux impératifs temporels. »

Chiffres clés

- > Superficie du site : 3,5 ha
- > 2,5 ha aménagés et 0,6 ha en zone humide protégée
- > Nombre de logements projetés : 185 logements

Commune de Wittisheim

Réaménagement de la rue de Hilsenheim

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Diagnostic préalable et définition du programme
- Accompagnement à la démarche de gestion intégrée des eaux usées en articulation avec les partenaires institutionnels (CEA, AERM, SDEA)

- Aide au recrutement du maître d'œuvre et des autres prestataires
- Pilotage des études EP-AVP et intégration d'une concertation participative citoyenne



CRÉDIT : ERANTHIS 2022

Histoire du projet

La commune de Wittisheim a pour objectif d'améliorer le traitement fonctionnel et urbain de la rue de Hilsenheim incluant les abords de l'école, dans une emprise publique contrainte afin de sécuriser les circulations piétonnes.

La commune a pour ambition de mener le projet dans le cadre d'une large concertation avec la population, en intégrant une réflexion volontariste sur la gestion des eaux pluviales. L'opération est prévue selon une programmation pluriannuelle en trois phases,

en lien avec les autres projets d'aménagement d'espaces publics envisagés par la commune et avec la réfection des réseaux prévue sur la rue. Dans un délai contraint par les impératifs de subventions, l'ATIP a accompagné la commune dans la définition du programme, la recherche d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre et le suivi des études, en concertation étroite avec les services (CeA, AERM, SDEA) et la population (réunion publique).

« Un partenariat élargi pour un projet innovant de gestion des eaux pluviales »

Le mot du Maire

M. Christophe KNOBLOCH

« Pour ce projet de voirie d'envergure, 1 000 mètres linéaires, il paraissait logique de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Quoi de plus naturel que de se tourner vers l'ATIP, partenaire de la commune, pour participer au diagnostic et à la conception des aménagements urbains qui transforment profondément notre environnement. C'est grâce à leur ingénierie et à leur maîtrise de la conduite d'un projet que nous y parvenons. »

Chiffres clés

- > Surface : 14 100m²
- > Réalisation : 3 tranches successives
- > Enveloppe financière prévisionnelle : 1,4 M €
- > Durée du projet :
Tranche 1 en cours - T2 : 2024 - T3 : 2026

Projet Démat'ADS

La mise en œuvre du processus de dématérialisation des autorisations d'urbanisme a marqué l'année 2022. L'ATIP a poursuivi sa pleine mobilisation pour répondre aux obligations liées à la « Démat.ADS » pour l'intégrer dans le quotidien des acteurs de l'instruction.

Un portail de saisine par voie électronique (SVE) disponible dès janvier 2022 Déployé le 3 janvier 2022, le Téléservice offre aux usagers la possibilité de saisine par voie électronique (SVE) pour déposer et suivre leurs demandes d'urbanisme en ligne. Connecté au logiciel métier Cart@DS, les informations saisies par le demandeur sont automatiquement intégrées, procurant un gain de temps. A ce jour, presque un dossier sur quatre est déposé de façon dématérialisée, et ce ratio augmente progressivement. Intégration de la chaîne d'instruction au processus de dématérialisation Parallèlement, l'ATIP travaille avec les acteurs de la chaîne d'instruction afin

d'utiliser Plat'AU, plateforme développée par l'Etat, pour réaliser les consultations de services. Aujourd'hui, les échanges avec les services instructeurs des DDT 67 et 68 sont en place, et la consultation du Service d'Incendie et de Secours (SIS) 67, d'ENEDIS, des UDAP et du service accessibilité de la DDT67 sont en cours de test. Au cours des prochains mois, le nombre de consultations dématérialisées ne cessera donc d'augmenter.

Accompagnement des communes
Le logiciel Cart@DS, outil central de l'instruction ADS, est régulièrement mis à jour, et son maniement évolue pour l'ensemble de ses utilisateurs. Aussi, l'ATIP s'est organisée toute l'année pour accompagner les communes et les instructeurs à travers des communications, des formations, et la mise à disposition de nouveaux outils, notamment un tableau de bord de suivi des dossiers ADS.

« Démat'ADS, les communes et l'ATIP ont réussi à prendre le tournant ensemble ! »

La mission Conformité et contrôle en ADS

MISSION CONFIEES À L'ATIP

PAR LES COMMUNES ADHÉRENTES À COMPTER DE 2023

- Accompagnement technique, juridique et administratif des communes dans la mise en œuvre de la police de l'urbanisme

- Contrôle de conformité des constructions suite au dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)
- Constat d'infraction(s) au Code de l'urbanisme intercommunales

Installation de la mission en 2022

À compter de janvier 2023, L'ATIP propose une nouvelle mission aux communes adhérentes en ADS : **La Conformité et le Contrôle en application du droit des sols (ADS)**. Sa mise en place a été approuvée par le Comité Syndical du 14 janvier 2020 en réponse à l'attente exprimée par les communes. Sur proposition de la commission ADS et du bureau de l'ATIP, les comités syndicaux des 02 février, 23 mars et 14 juin 2022 ont adopté les tarifs et modalités d'adhésion à la mission.

Tout au long de l'année les actions nécessaires à la mise en place opérationnelle de la mission ont été menées : webinaires d'information des communes et foire aux questions, formations des agents de l'ATIP, échanges avec les acteurs de la police de l'urbanisme, paramétrage des outils, conception des guides et modèles. En décembre 2022 l'unité conformité contrôle est prête pour accompagner les 123 communes adhérentes à la mission à compter de janvier 2023 !

« Renforcer le crédit des autorisations d'urbanisme délivrées par le maire »



DOCUMENTATION DÉMAT' ADS - ATIP

Chiffres clés

SVE en décembre 2022 :

- 20% des dossiers sont déposés via le SVE
- 20% des comptes créés sur le SVE sont des comptes professionnels
- 60% des dossiers déposés sur le SVE proviennent de professionnels

EqPC en décembre 2022 : 19 631,2



CRÉDIT : ATIP

Le mot du Vice-Président de l'ATIP

M. Jean BIEHLER – Maire d'OBERHASLACH / Président de la Commission ADS

« Cette nouvelle mission de l'ATIP est le prolongement de la chaîne d'Application du droit des sols sur le terrain. Sa mise en place répond à une forte attente exprimée par de nombreuses communes et permet de renforcer encore d'avantage le lien de confiance entre l'ATIP et ses membres. La mission Conformité et Contrôle en ADS est une vraie plus-value pour les communes adhérentes et un gage de crédibilité supplémentaire des autorisations d'urbanisme délivrées par les maires. »

Chiffres clés

- > 7 webinaires de présentation de la mission
- > 2 contrôleurs Conformité & Contrôle en ADS
- > Plusieurs rencontres partenariales et notamment avec les parquets de Saverne, Strasbourg et Colmar (tribunaux judiciaires), la DDT, l'EMS
- > 123 communes adhérentes à la mission en déc. 2022

Mission Information Géographique

Nouveau service « baux de chasse »

Le service « baux de chasse » de l'ATIP

- > Digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasse
- > Édition automatique de 2 listes d'informations :
 - Pour chaque lot : la liste des propriétaires des parcelles incluses dans le lot (coordonnées du propriétaire, surface des parcelles en périmètre chassable...)
 - Pour chaque propriétaire : la liste des parcelles dans chaque lot

La nouvelle période de location des chasses débutera en février 2024 et implique pour les communes de se préparer dès à présent à la campagne de renouvellement.

Afin de répondre à la sollicitation de collectivités membres, l'ATIP a mené en 2022 une réflexion, en collaboration avec

l'Association des Maires du Bas-Rhin, pour proposer un service aux communes. Sur proposition de la commission attractivité de l'ATIP les modalités de cet accompagnement ont été adoptées en Comité syndical du 28 novembre 2022 ; le service est proposé aux communes depuis le 1^{er} novembre 2022.

« Adapter l'offre de l'ATIP pour répondre aux attentes des collectivités »

Évolution de la procédure d'évaluation environnementale

Les évaluations environnementales des plans et programmes et des projets ont connu plusieurs réformes ces dernières années.

La plus récente des évolutions date de mars 2022 : désormais les projets peuvent être soumis à un examen au cas par cas même s'ils se trouvent sous les seuils définis au code de l'environnement. Cette « clause-filet » peut être mobilisée par un Maire pour des projets ayant des incidences sur l'environnement et la santé humaine dans le but de les soumettre à évaluation environnementale. L'ATIP a sensibilisé ses membres sur ce sujet.

Depuis 2021, l'ATIP a accompagné 6 collectivités sur l'organisation d'enquêtes publiques ou de participation du public par voie électronique, requises dans le

cadre de projets soumis à évaluation environnementale (exemple, reconversion de la Friche Celluloïd à Sélestat). Les enseignements tirés de ces missions ont permis de faire évoluer les méthodes, les outils pour assurer un accompagnement adapté dans les délais contraints liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'ATIP suit de près l'actualité juridique et technique du domaine environnemental, échange régulièrement avec les services de l'État et organismes en charge de ces questions et veille à adapter ses pratiques pour assurer la sécurité juridique et l'efficacité optimum dans l'accompagnement des projets de ses membres.

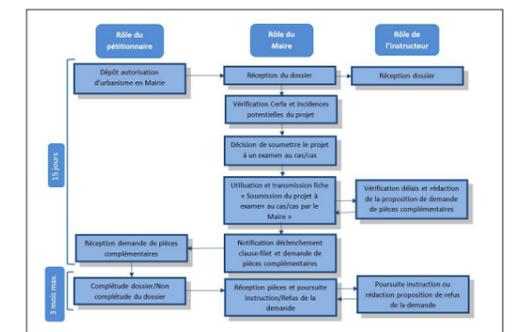
« L'ATIP accompagne les collectivités sur la mise en œuvre des évolutions réglementaires »



DOCUMENTATION BAUX DE CHASSE - ATIP

Chiffres clés

- > 115 communes, 7 communautés de communes et 1 PETR adhérent à la Mission Information Géographique
- > 80 données collectées, mises en forme et tenues à jour
- > 32 fiches pédagogiques et 32 fiches de métadonnées
- > 162 personnes formées à l'utilisation d'Intr@GEO
- > 7 communes ont souscrit au service Baux de chasse (et 10 communes délibèrent pour y souscrire)



CRÉDIT : ATIP



FRICHE CELLULOÏD - CRÉDIT PHOTO - NICOLAS LAVAUD

Module de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Depuis 2019 l'ATIP expérimente avec de la Communauté de communes du Pays rhénan la mise à disposition d'un module de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) via le logiciel Cart@DS. L'objectif consiste à faciliter et optimiser l'exercice du droit de préemption. À présent, le module de gestion des DIA et les modèles d'actes associés sont bien en place, pleinement mobilisés par les communes et les services de la communauté de communes.

Vers un service d'accompagnement des collectivités à l'exercice du DPU et à la gestion des DIA.

L'année 2022 a été consacrée à déterminer les modalités de déploiement d'un service d'accompagnement à l'exercice du DPU et à la gestion des DIA en partenariat avec l'EPF Alsace.

Sous l'égide de la commission attractivité de l'ATIP, la nature du service et son modèle économique ont été travaillés, tout comme le partenariat avec l'EPF d'Alsace. En décembre 2022 le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace et le Comité syndical de l'ATIP ont adopté une convention de partenariat comportant six axes de collaboration dont le volet DPU/DIA.

En parallèle, l'ATIP a poursuivi ses actions de consolidation technique avec la Communauté de communes du Pays rhénan et s'est rapprochée de la profession notariale pour clarifier les processus, besoins et articulations en lien notamment avec l'ouverture envisagée du portail de saisine par voie électronique (SVE).



CRÉDIT : ATIP

« Une collaboration fructueuse avec l'EPF Alsace pour expérimenter un nouveau service »

La formation : un axe stratégique

L'ATIP forme les collectivités aux outils liés à ses missions (logiciels partagés cart@DS, intr@Geo, gestion de la paie et listes électorales) mais aussi au contexte opérationnel et juridique (B.A. BA de l'ADS, information géographique) de manière à assurer le meilleur service à ses membres. Ce sont 60 sessions de formations qui ont été assurées en 2022 pour 258 représentants de collectivités.

Cette année, compte tenu des transformations liées à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, l'ATIP a développé des moyens considérables vers les communes : 24 webinaires ont été consacrés à la dématérialisation en ADS et au déploiement de nouveaux outils. En parallèle, dans le cadre de la mission Gestion des listes électorales, la préparation à la tenue de deux scrutins nationaux a donné lieu à l'organisation de deux webinaires qui ont rassemblé 300 communes.

Des formations pour les élus et agents des collectivités
L'ATIP propose des formations aux élus locaux. Ouverte aux agents publics, l'offre s'est étoffée pour prendre en compte la loi Climat et Résilience en partenariat avec le réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace. 20 sessions ont permis de former 170 personnes dont 79 élus.

La formation continue des agents de l'ATIP
L'urbanisme, l'aménagement et l'environnement sont en constante évolution. Aussi, l'ATIP forme ses agents en continu. Durant l'année, 14 formations ont été organisées autour de thématiques liées aux outils et au financement de l'aménagement, à la police de l'urbanisme, aux documents de planification, aux risques, aux enjeux environnementaux et fonciers, au ZAN, pour un total 131 participants.



CRÉDIT : ATIP

Témoignages de satisfactions

- **Formation dédiée PLUi et ADS**
« Formation complète très enrichissante »
- **Document d'urbanisme notions fondamentales**
« Au niveau de l'urbanisme on a jamais assez d'infos. Très intéressante formation »
- **Conformité et contrôle en ADS**
« Très bonne formation, approche dynamique de la thématique »
« Formation très agréable et complète à mon sens, comme toujours avec vos formations »
- **Logiciel cart@DS**
« Formation parfaitement claire et des explications très précises. Merci »
« Personnes au top, professionnels jusqu'au bout des ongles, échanges plus que constructifs »

« Une activité intense liée aux missions de l'ATIP »

La Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Désormais obligatoire pour l'ensemble des fonctions publiques (état, territoriale et hospitalière), la Déclaration Sociale Nominative (DSN) est entrée en vigueur pour l'ensemble des collectivités et établissements au 1^{er} janvier 2022 (seuls les collectivités et établissements de plus de 100 agents avaient fait figure de précurseurs en étant intégrés à la DSN en 2021).

Cette déclaration unique, mensuelle et dématérialisée permet aux employeurs de simplifier, sécuriser et fiabiliser les obligations sociales. Elle se substitue à la DADS-U (Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée).

L'ensemble du processus DSN est pris en charge par la mission Paie de l'ATIP pour le compte de ses adhérents. Un important travail a été réalisé en amont avec l'éditeur du logiciel de paie (le groupe CIRIL) pour fiabiliser les données. Les communes ont également été sollicitées pour fournir les différents numéros d'affiliation nécessaires à la bonne transmission de la déclaration. Tout au long de l'année 2022, les DSN successives ont été transmises avec succès. La DSN s'est désormais solidement installée dans le paysage de la mission Paie de l'ATIP et de ses adhérents.



CRÉDIT : ATIP

« Une mission paie qui assure un service de plus en plus complexe et complet »

Les élections législatives et présidentielles

L'année 2022 a été placée sous le sceau du double scrutin printanier : les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022).

Baromètres de la vie politique française, les élections présidentielles et législatives constituent des échéances importantes pour les communes adhérentes. Elles ont pu compter sur le soutien de la mission gestion des listes électorales de l'ATIP. Ainsi, 3 sessions d'information ont été organisées en amont des scrutins à l'attention des 299 communes adhérentes et utilisatrices du logiciel métier mis à disposition par l'ATIP.

Ces sessions ont été l'occasion de passer en revue l'actualité réglementaire, de préciser les actions à réaliser sur le logiciel et de répondre aux différentes questions posées par les communes.

Par la suite, la transmission de fiches conseils et d'un calendrier recensant précisément les étapes à respecter pour chaque scrutin ont permis d'accompagner efficacement les collectivités, sans oublier l'envoi postal des listes électorales et d'émergence indispensables à la bonne tenue des élections.



CRÉDIT : ATIP

Témoignages

- **Commune de Gottesheim**
« Équipe très efficace dans l'accompagnement des maires à chaque étape, malgré les contraintes et délais très serrés imposés par l'État »
- **Commune de Bischholtz**
« ATIP à l'écoute, très réactive et très bon suivi des communes. Logiciel approprié. Merci à toute l'équipe »

Chiffres clés

> 299 Communes
> 305 500 électeurs

« Une année riche en actualités électorales »

SYNTHÈSES ET CHIFFRES CLÉS

2022

L'ATIP EN CHIFFRES

AU 1^{er} JANVIER 2023

SYNDICAT MIXTE – OUVERT DE MOYENS

572
membres

- 502 communes
- 69 groupements
 - 20 communautés de communes ou d'agglomérations
 - 49 autres

- CeA
Collectivité Européenne d'Alsace
- 41 nouveaux membres au 1^{er} janvier 2023

EFFECTIFS – RÉPARTITION

114
agents

106 permanents
8 renfort et autres

- 58 ADS
- 2 Conformité, contrôle
- 20 Études en territoire (urbanisme, aménagement)
- 13 Référents métiers, formation, SIG, support informatique

- 6 Paie et GLE
- 8 Support administratif et financier, secrétariat général et assistants de territoire
- 7 Management (dont direction)

TERRITORIALISATION – DES ÉQUIPES ADS ET ÉTUDES

25

Haguenuau

21

Saverne

12

Molsheim

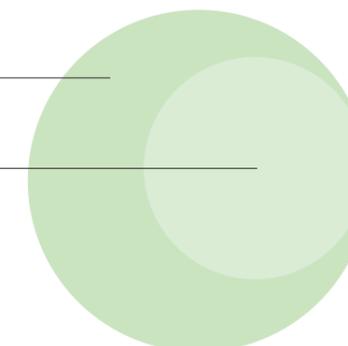
22

Obernai

DONNÉES FINANCIÈRES

BUDGET PRIMITIF
6,2 M€

Part de la CeA au budget
de l'ATIP en 2022
39,1%



Mission Instruction du Droit des Sols

CHIFFRE CLÉ

37%

fin 2022 37% des dossiers sont déposés via le téléservice

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme qui a intégré le quotidien de l'ensemble des communes et des agents ADS.

Le Téléservice permettant aux usagers de déposer leurs demandes par voie dématérialisée a été déployé le 3 janvier 2022. Les consultations des services sont de plus en plus réalisées via Plat'AU, la plateforme d'échanges mise en place par l'État.

Le logiciel Cart@DS est au cœur de la mise en œuvre de la Démat.ADS pour les communes membres de l'ATIP. C'est pourquoi leur accompagnement a été une priorité : 24 sessions de webinaires pour expliquer la Démat.ADS, l'élaboration et la mise à disposition de nouveaux outils, dont un tableau de suivi des dossiers ADS, 18 formations au logiciel

Cart@DS, 7 formations au B.A.-BA de l'ADS, la mise à jour du manuel de l'utilisateur en commune de Cart@DS.

Par ailleurs, afin de répondre à la forte activité ADS qui a débuté en juin 2020 qui a perduré en 2021 et en 2022, l'ATIP a renforcé ses équipes d'instruction. Ces recrutements et la formation dispensée ont permis la levée du Plan de Priorisation de l'Activité au dernier trimestre 2022, avec notamment la reprise des tournées le 1^{er} octobre et de l'instruction des CUA à partir du 1^{er} novembre.

Enfin, compte tenu de la forte augmentation du nombre d'utilisateurs du logiciel Cart@DS, un pool de formateurs a été créé en novembre, constitué de 6 agents ADS volontaires. Il vise à répondre au mieux aux besoins de formations, autant pour le personnel communal que pour les instructeurs de l'ATIP.

Secteur ADS	Nbr total dossiers déposés 2022*	CUa	CUB	DP	PA	PC	PD	Communes ADS	Nbr total dossiers instruits 2022*	Dossiers instruits en 2022 en EqPC
Antenne ADS Molsheim	6 069	1 932	144	2 995	62	838	98	70	4 517	3 635,2
Territoire Nord	10 290	2 767	132	5 423	71	1 663	234	137	8 140	6 699,2
Territoire Ouest	7 567	2 159	138	3 897	67	1 118	188	162	6 002	4 660,8
Territoire Sud	7 468	2 247	142	3 529	98	1 316	136	101	5 617	4 636
Total	31 394	9 105	556	15 844	298	4 935	656	470	24 276	19 631,2

CUa : Certificat d'Urbanisme informatif / CUB : Certificat d'Urbanisme opérationnel / DP : Déclaration Préalable / PA : Permis d'Aménager / PC : Permis de Construire / PD : Permis de Démolir
Unité de mesure de la charge ADS : EqPC : CUa : 0,2 EqPC / CUB : 0,4 EqPC / DP : 0,8 EqPC / PA : 2 EqPC / PC : 1 EqPC / PD : 0,8 EqPC

Mission Conseil



CHIFFRE CLÉ

110

Conseils formalisés dispensés en 2022

Toute collectivité membre peut solliciter l'ATIP au titre de questionnements relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, urbanisme, aménagement, fiscalité et environnement). Le temps mobilisé par le conseil est, tous métiers cumulés, de 2 heures à 4 demi-journées au maximum.

L'activité de conseil monopolise des compétences transversales (études-ADS), s'appuie quasi systématiquement sur de l'expertise métier croisée en interne, et fait l'objet d'une restitution écrite. Dans certains cas, et en accord avec la collectivité, il peut y avoir une sollicitation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace dans le cadre d'une réunion d'échanges visant à partager un sujet et mettre à plat les contributions possibles de chaque structure. L'objectif est de remettre une réponse à la problématique posée en donnant de la lisibilité sur les différentes solutions possibles ; il s'agit d'éclairer la collectivité sur des éléments tech-

niques et réglementaires ou encore de l'aider à construire sa décision sur l'engagement de démarches ou de procédures.

En 2022, la part majoritaire des conseils continue de porter sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme, l'autre moitié porte sur l'interprétation de règles d'urbanisme et le financement des équipements publics. Le thème de l'environnement est présent de façon très transversale mais n'est pas le point d'entrée initial.

Qu'il permette d'identifier des orientations directement opérationnelles ou de suggérer des axes d'élargissement de réflexion dans une situation donnée, le conseil aide les membres à orienter leurs décisions et, en retour au contact des problématiques concrètes, enrichit l'expertise de l'ATIP.

« Un service ATIP indispensable pour sécuriser les choix des élus »

Accompagnement technique en urbanisme

L'activité de l'ATIP en matière d'accompagnement technique en urbanisme a été marquée en 2022 par deux évolutions législatives et réglementaires notables :

- La réforme de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme d'une part, avec l'adoption du dernier texte officiel attendu et la mise en œuvre des nouvelles procédures ;
- La loi Climat et Résilience d'autre part, avec la parution des premiers décrets d'application relatifs à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » et le début des réflexions stratégiques locales.

La réforme de l'évaluation environnementale a impacté à la fois le contenu des dossiers et la façon de conduire les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. L'ATIP a adapté ses pratiques en conséquence, dans un double souci de sécurisation juridique et d'efficacité. Une tendance émerge visant à coupler davantage les procédures liées aux projets et celles liées aux documents d'urbanisme : l'ATIP s'est emparée de ce sujet

afin d'accompagner au mieux ses membres porteurs de projets d'envergure.

Les territoires se saisissent progressivement de l'objectif ZAN de la loi Climat et réfléchissent aux modalités de leur développement. L'ATIP conseille ses membres puis accompagne les évolutions des documents d'urbanisme nécessaires, en cohérence avec l'urbanisme opérationnel et l'application du droit des sols, et en lien avec les autres acteurs du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA).

Dans ce contexte, le suivi de la mise en œuvre des documents d'urbanisme revêt une importance particulière : en 2022, l'ATIP a poursuivi son accompagnement des communautés de communes pour la tenue du débat annuel sur l'urbanisme, en fournissant notamment des données issues de l'application du droit des sols afin d'alimenter leurs réflexions stratégiques.

CHIFFRES CLÉS

104 dossiers

Type d'opérations	Nbr
Élaborations ou révisions générales de PLU	22
Révisions « allégées » de PLU(i)	5
Modifications de PLU(i)	26
Modifications simplifiées de PLU(i)	5
Mises à jour des annexes de PLU(i)	27
Déclarations de projets	2
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	2
Numérisation de PLU(i) au standard CNIG	5
Instauration du droit de préemption urbain	3
Élaborations de cartes communales	0
Délimitation du périmètre des abords d'un MH	1
Autres	6
TOTAL	104

Accompagnement technique en aménagement

La mission d'accompagnement technique en aménagement de l'ATIP connaît de fortes évolutions sous l'impulsion de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. En effet, urbaniser en consommant moins et mieux les espaces naturels agricoles et forestiers, oblige à repenser nos modèles de développement, d'habiter, de se déplacer, de faire la ville.

Ces nouveaux défis mettent les maîtres d'ouvrage publics face à des choix stratégiques qui s'appuient sur des approches et pratiques nouvelles. Pour y répondre de manière qualitative et accompagner au mieux ce changement, l'ATIP a développé de nouvelles missions dont certaines en partenariat avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace.

La mission aménagement a ainsi :

- Élaboré une méthodologie de travail pour effectuer un inventaire des zones d'activités économiques ;
- Rédigé un cahier des charges pour l'étude de la détection du potentiel foncier et l'optimisation des usages des zones d'activités économiques ;
- Accompagné les membres sur les choix d'une fiscalité de l'aménagement adaptée aux enjeux du projet (modulation ou majoration de la taxe aménagement, projet urbain partenarial) ;
- Adapté les pratiques en aménagement opérationnel en terme de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Mobilisé différents acteurs pour accompagner les projets d'aménagement ;
- Partagé des pratiques qui font sens en aménagement notamment en terme de concertation publique, de conduite de projet.

« L'aménagement et l'urbanisme, un domaine en bouleversement »

CHIFFRES CLÉS

51 dossiers en cours toutes opérations confondues

Territoires	NBR
Territoire NORD	11
Territoire OUEST	13
Territoire SUD	27
Total	51

Type d'opérations	NBR
Fiscalité	9
Projet à vocation d'habitat	7
Projet à vocation d'activité	9
Espaces publics/traverse/supports de déplacement	26
Total	51

Mission information géographique

Cette année, la mission information géographique a enrichi son panel de services, avec la mise en place d'un nouveau service d'intégration et création de données à la demande, tel que la digitalisation des périmètres de chasse (Cf. Zoom dédié), proposé aux membres de l'ATIP depuis le 1^{er} novembre 2022.

De nouvelles données sont venues compléter celles déjà disponibles dans le SIG : la photographie aérienne de 2021, les forêts de protection, les réserves de biosphère, les réserves biologiques dirigées ou intégrales, le risque sismique, une nouvelle donnée sur le risque retrait-gonflement des argiles.

Le SIG s'est également enrichi des données « Occupation des sols » Grand Est à grande échelle (OCS GE2). Ces données, réalisées par la Région Grand Est, sont constituées de deux millésimes qui présentent l'occupation du sol en 2010 et en 2019, ainsi que d'une donnée sur les mutations opérées entre 2010 et 2019 (artificialisation et désartificialisation).

De nouvelles fiches documentant les données viennent s'ajouter à celles déjà disponibles :
• 32 fiches pédagogiques (définition, portée réglementaire, utilisation de la donnée) sont disponibles dans le SIG, ou sous forme de fichiers pdf publiés sur le portail.
• 32 fiches de métadonnées (méthode de fabrication de la donnée).

Une réunion du Club IG s'est tenue en octobre afin de présenter le nouveau service « Baux de chasse » proposé par l'ATIP à ses membres. Cette réunion a aussi été l'occasion de présenter le partenariat entre l'ATIP et le SDEA, notamment en matière d'échange de données : les données assainissement et eaux pluviales (réseaux et ouvrages), eaux potables (réseaux, ouvrages et schéma de distribution), et le grand cycle de l'eau (ouvrages de prévention des inondations, chemins de coulées de boue) seront mises à disposition des adhérents au cours du premier trimestre 2023.

Formation des élus locaux et des services

L'offre de formation de l'ATIP s'enrichit année après année pour prendre en compte les besoins des élus et des agents des collectivités. Elle poursuit sa vocation stratégique de capitalisation et de diffusion des expériences des acteurs de terrain.

Pour répondre aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière l'ATIP a proposé en 2022 un nouveau cycle avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) « Vers un nouveau modèle d'aménagement et de programmation urbaine ». Dans ce cadre, à la demande des communautés de communes du canton d'Erstein et d'Alsace Bossue l'ATIP a créé une formation sur la loi Climat Résilience et ses incidences en urbanisme et aménagement. Par ailleurs, les deux sessions de la formation « Stratégie foncière et le ZAN » conçues en partenariat avec l'EPF d'Alsace ont permis aux participants d'appréhender ce sujet complexe.

À la demande de la Communauté de communes du Pays de Barr et de communes de la vallée

de la Bruche l'ATIP a conçu une formation sur mesure pour les élus et agents communaux et intercommunaux afin qu'ils partagent les clés de lecture de leurs PLUI, PLU, du RNU et leurs incidences en ADS.

Cette année deux nouvelles formations socles étaient proposées « Conformité et contrôle en ADS » et « Le contentieux de l'urbanisme ». Au total en 2022, les 20 sessions de formations ont rassemblé près de 170 participants. Afin d'en faciliter l'accès, 17 d'entre elles ont été proposées en territoire. Les échanges avec et entre les participants révèlent leur satisfaction et l'adéquation des formations de l'ATIP avec les attentes et besoins des élus et des agents des collectivités.

Enfin, soucieuse d'être au plus près de ses membres et de les accompagner au mieux dans les réformes qui impactent les missions qu'elle prend en charge, l'ATIP a déployé des moyens importants en 2022 pour informer et former les agents des collectivités aux outils et logiciels partagés et mis à disposition.

CHIFFRES CLÉS

117 adhérents à la mission information géographique : 110 communes, 6 communautés de communes, 1 PETR

80 données collectées, mises en forme et tenues à jour

32 fiches de métadonnées et pédagogiques élaborées et disponibles

162 personnes formées à l'utilisation du SIG Intr@GEO

CHIFFRE CLÉ

20 Sessions de formation (dont 17 en territoires)

	Nombres de sessions	Nombre de participants
Formations catalogue ATIP	20	127
Formations dédiées	4	43
Total	20	170 dont 80 élus
Formations membres ATIP liées aux missions		
Logiciel Cart@DS	18	76
B.A-BA de l'ADS	7	118
SIG intr@Geo	3	25
Logiciel Paie	20	27
Logiciel GLE	12	12
Total	60	258

Gestion des listes électorales

2022 a été marquée par les élections présidentielles et législatives. Les 299 communes adhérentes ont été accompagnées tout au long de la préparation de ce double scrutin : 3 sessions d'information en visioconférence, transmission d'un calendrier synthétique recensant les différentes actions à réaliser, envoi de fiches conseils dédiées à chaque étape réglementaire... L'équipe de gestionnaires a été mobilisée sur toute la période pour répondre aux demandes des communes et assurer efficacement ses missions historiques (édition et envoi des listes électorales et d'émargement lors de chaque scrutin).

2022 a également été une année de refonte des listes électorales. La refonte, opérée par le législateur tous les 3 à 5 ans, se traduit concrètement pour chaque électeur par la réception d'une nouvelle carte électorale. Elle consiste en une remise en ordre des listes électorales, en reclassant les électeurs par ordre alphabétique et leur attribuant un numéro d'ordre.

Cette opération d'envergure, menée en partenariat avec les services de la Préfecture du Bas-Rhin a conduit à la réédition et l'envoi de plus de 300 000 cartes électorales.

Enfin, le club utilisateur s'est réuni en septembre 2022 pour dresser un bilan de l'accompagnement de l'ATIP lors des deux scrutins et proposer quelques évolutions pour l'avenir. Fort d'une quinzaine de membres, le club contribue, par ses remarques et ses suggestions, à l'amélioration du niveau de service apporté aux collectivités. La session 2022 a été l'occasion pour les communes membres d'exprimer leur satisfaction de l'accompagnement réalisé. Il a également permis de recueillir les souhaits des communes en matière d'ergonomie et de fonctionnalités du logiciel (tableau de bord, cartes en retour...). Cap désormais sur les élections européennes programmées en 2024 !

Traitement des paies et des indemnités des élus

13 nouvelles collectivités ont rejoint la mission Paie de l'ATIP en janvier 2022. En comptant les Associations Foncières, ce sont 333 adhérents et près de 4 500 paies mensuelles qui ont été gérés tout au long de l'année 2022.

L'année 2022 a été marquée par la généralisation de la nouvelle norme déclarative (DSN) à toutes les collectivités et établissements. La DSN est une déclaration mensuelle et unique qui se substitue à la DADS-U (Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée) qui était une déclaration annuelle. Intégralement réalisée de manière dématérialisée par l'équipe de l'ATIP, la DSN a nécessité un travail de pédagogie auprès des adhérents afin de les sensibiliser à la bonne tenue des profils de paie des agents qui composent leur train de paie (état civil, dates de fin de contrats...), pour que la déclaration puisse être émise sans anomalie.

En outre, l'installation du nouveau service de paie à façon a été réalisée. La formule séduit désormais près d'une cinquantaine de collectivités qui délèguent intégralement à l'ATIP la saisie des éléments fixes et variables de leurs agents.

Par ailleurs, la mission Paie de l'ATIP prenant la relève, à compter de janvier 2023, de la gestion de la paie de 66 collectivités et établissements précédemment gérés par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, un important travail de communication a été réalisé afin de présenter l'offre de service (via l'organisation de plusieurs sessions d'informations) et préparer la migration des données en allant à la rencontre des nouveaux adhérents.

Enfin, l'actualité foisonnante en matière de paie (revalorisation du point d'indice, du SMIC, instauration du rapport social unique, passage à la nouvelle norme comptable M57, etc..) a alimenté de nombreuses communications vers les adhérents.

CHIFFRES CLÉS

305 500 Électeurs gérés via openElec

299 communes adhérentes

CHIFFRES CLÉS

4 500 Paies réalisées chaque mois

333 Communes et établissements adhérents,

dont **48** pour la paie à façon

STRASBOURG

• Florence Wiel
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• Antoine Lamic
Secrétaire
Tél : 03 88 76 67 03

HAGUENAU

• Marie-Paule Georgel
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• Lydie Jousseau
Secrétaire
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE

• Jean-Baptiste Alberico
Responsable territorial
Tél : 03 68 33 87 06
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• Valérie Hoffmann
Secrétaire
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI

• Paulette Albert
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• Florence Andelfinger
Secrétaire
Tél : 03 68 33 85 80

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• Nathalie Nouknaf
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

**GESTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE**

• Monique Oechsel
Directrice adjointe
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

**PAIES ET LISTES
ÉLECTORALES**

• Gildas Mignot
Responsable de l'unité
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

**INFORMATIQUE
CART@DS**

• Eric Soeder
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

**INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE**

• Betty Desjardin
Référente information géographique
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

**FORMATIONS
DES ÉLUS ET SERVICES**

• Lucie Heiligenstein
Assistante formations
Tél : 03 88 76 67 78
contact@atip67.fr